

DETAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Former le personnel à la réglementation du travail en hauteur et au port du harnais de sécurité,
- Leur permettre d'analyser les risques de chutes selon le site et le type d'intervention,
- Développer leur connaissance de l'utilisation du harnais de sécurité sur chantier, des différents modèles de stop-chute et autres équipements de sécurité (garde-corps, échafaudages),
- Leur permettre de contrôler les EPI (harnais, longes...).

+ PUBLIC

- Toute personne exposée aux risques de chutes de hauteur utilisant des équipements de protection individuelle.

+ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 1 à 7 stagiaires maximum

+ DUREE

- 1 jour, soit 7 heures

+ Budget

- Inter-entreprises : nous consulter
- Intra entreprise : nous consulter

+ PREREQUIS

- **Etre reconnu médicalement apte à la pratique des travaux en hauteur et notamment absence de vertige.**
- Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions.
- Formation accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans.
- Mise à disposition par le client du matériel de sécurité et en particulier des **harnais équipés de deux longes conforme à la norme NF EN 361 ou 363**, représentatifs de ceux utilisés par les participants. Les participants doivent apporter leurs EPI (casque, harnais, longe, mousquetons, descendeur...avec les notices constructeur)

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposé et discussions étayés de diapositives, films et mise en situation pratique,
- Remise aux stagiaires de documents écrits

+ MODALITES D'EVALUATION ET FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique, correction et évaluation avec les stagiaires, réponse aux questions.
- Enquête de satisfaction stagiaire
- Bilan formateur / formatrice
- Attestation individuelle de fin de formation
- Grille de compétences
- Enquête de satisfaction client

PROGRAMME DE FORMATION

+ FORMATION THEORIQUE (EN SALLE) environ 5 heures

- Définition du travail en hauteur, statistiques AT, principes de prévention
- Principaux textes réglementaires
- Protections collectives et individuelles prévues
- Analyse du risque de chute de hauteur
- Principes du travail en hauteur :
 - maintien du travailleur
 - retenue du travailleur
 - dispositifs antichute
 - le facteur de chute et le bon positionnement de son point d'encrage
 - le tirant d'air
- Le matériel de protection individuelle (harnais, longes, casque...)
- L'entretien et la vérification des EPI
- La position du travailleur
- Le point d'ancrage

+ FORMATION PRATIQUE (SUR SITE) environ 2 heures

- Présentation des différents équipements et leur vérification : EPI (harnais, sangle, mousqueton...)
- Entraînement au port du harnais (sangles, ajustement, suspension attache dorsale et sternale)
- Réalisation de points d'ancrage temporaires
- Exercices pratiques (en fonction du matériel disponible dans l'établissement) :
 - mise en situation et vérification de sécurité des dispositifs de protections collective et individuelle

+ ASPECT RECYCLAGE

- Un recyclage est préconisé tous les trois ans.